



# **La régulation du secteur de l'énergie**

Prof. Dr. Michael Frey

Mirco Kron

Viola Schmidt

## **Die Regulation der Energiemärkte**



- I. La régulation et ses acteurs
- II. La régulation en détail: les réseaux d'électricité et de gaz
- III. La Planification national des réseaux



## I. La régulation et ses acteurs (1): La Libéralisation du marché de l'énergie

### 1. Le modèle allemand avant la libéralisation:

- Première Code sur l'énergie (EnWG) en 1935: Concurrence sur le marché de l'énergie nuisible pour économie nationale
- L'idée: Sécurité énergétique par des territoires d'alimentation
- Relations contractuelles entre le client et le fournisseur d'énergie réglées par droit public (Anschluss- und Benutzungszwang, Allgemeine Versorgungsbedingungen)
- Dérogation du droit de la concurrence (§ 103 GWB a.F.)

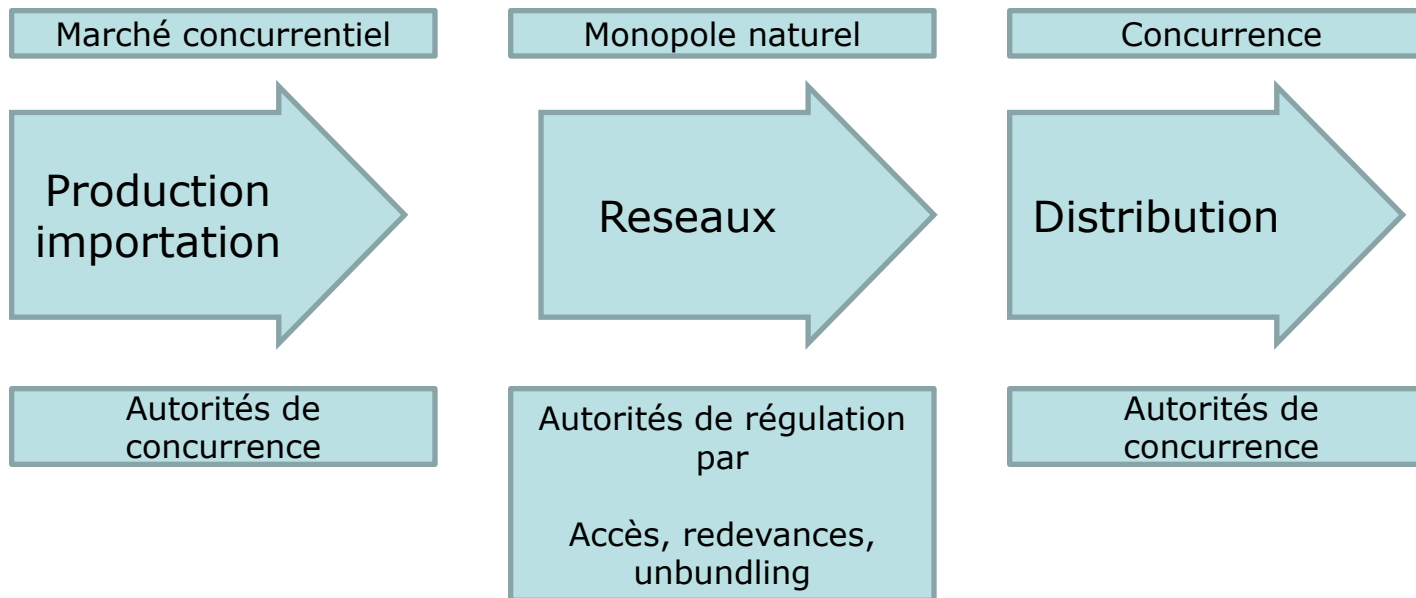
### 2. Le processus de la libéralisation en Allemagne était fait sur la base des directives européennes

- Loi modificative du EnWG de 1998
  - Transposition des directives européennes sur le marché intérieur (Dir. 1996/92/CEE, Dr. 98/30/CEE –gaz)
  - Suppression des Exceptions pour l'électricité et le gaz dans le droit de la concurrence (GWB)
  - Suppression des monopoles d'alimentation, mise en oeuvre du système concurrentiel, accès de tiers aux réseaux
- Loi modificative du EnWG de 2005 (base du droit actuel)
  - Transposition de la directive européenne 2003/54/CEE
  - Réglementation des droits et obligations des acteurs du marché
  - Dissociation de la propriété (unbundling)
  - Mise en place des autorités de régulation sur le niveau du Bund (Bundesnetzagentur) et des Länder (Landesregulierungsbehörden)
- Loi modificatives de 2011 et 2012
  - Renforcement de la dissociation pour des gestionnaires du réseau de transport (GRT, TSO, Übertragungsnetzbetreiber)
  - Règles sur la planification de l'extension du réseau et de la production off-shore



## I. La régulation et ses acteurs (2): Le marché de l'énergie

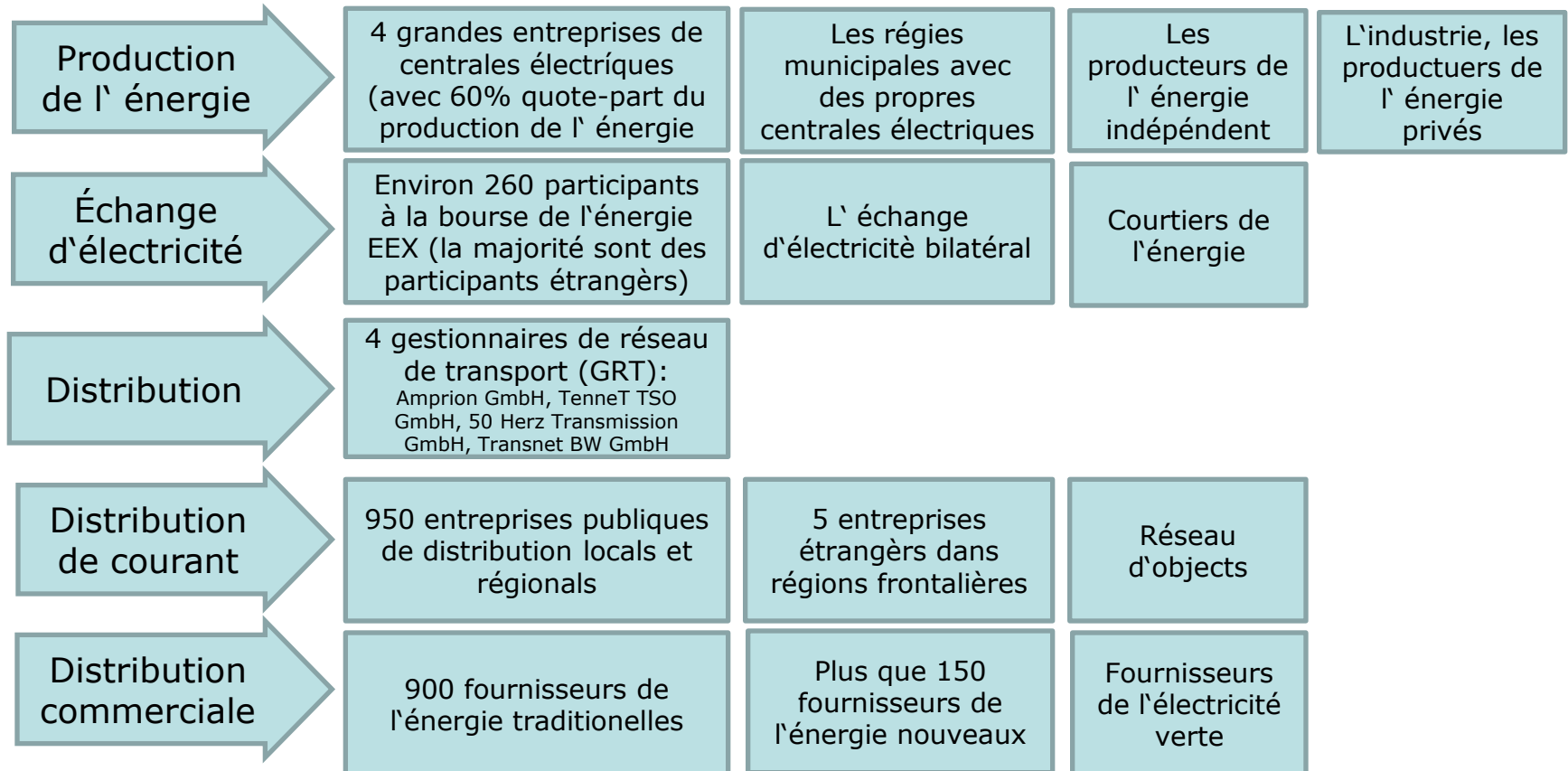
### 3. Le marché de l'énergie (1)





## I. La régulation et ses acteurs

### 4. Le marché de l'énergie (2)

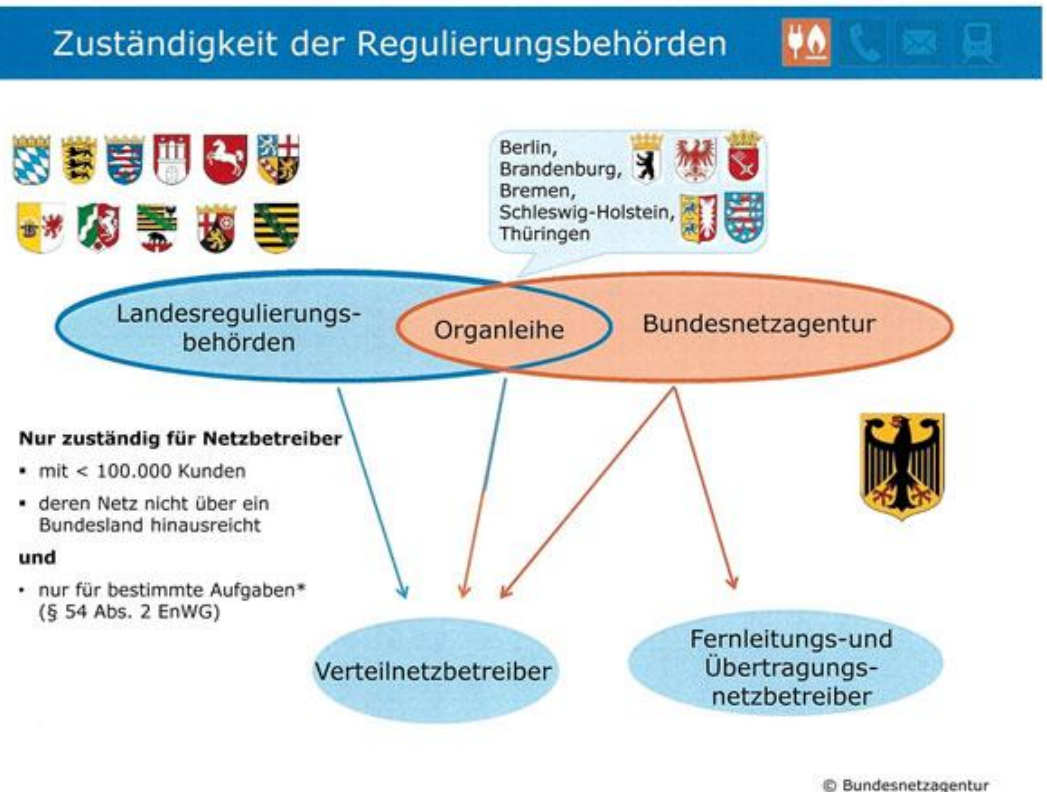


## I. La régulation et ses acteurs: Les autorités de régulation

### 5. La compétence des autorités de régulation

En général la BNetzA est compétent,  
sauf les cas de l'art. 52 al. 2 EnWG:

- Gestionnaires de réseau de distribution (DSO)
- Moins de 100.000 clients
- Réseau ne dépasse pas un Land





## I. La régulation et ses acteurs: Les autorités de régulation

### 6. Les pouvoirs des autorités de régulation de l'État et des Länder

EnWG	les pouvoirs
§ 29	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'autorité de régulation délivre l'autorisation et fixe les conditions et les méthodes du raccordement et de l'accès au réseau envers l'opérateur de réseau.</li></ul>
§ 30	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'autorité peut exiger d'un opérateur qui abuse sa position de mettre fin à son infraction.</li></ul>
§ 31	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les personnes dont les intérêts sont affectés de manière significative par le comportement d'un opérateur peuvent demander à l'autorité de régulation un réexamen de ce comportement.</li></ul>
§ 32	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lorsque un dommage a été causé par la non-conformité (avec les règles de l'EnWG) d'un opérateur, l'autorité détermine l'étendue du dommage.</li></ul>
§ 33	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si une entreprise a violé intentionnellement ou par négligence une disposition de la loi et a ainsi obtenu un avantage économique, l'autorité peut exiger cet avantage.</li></ul>
§ 35	<ul style="list-style-type: none"><li>• Afin d'assurer le respect de la loi, l'autorité peut effectuer un suivi.</li></ul>



## **II. La régulation en détail: les réseaux d'électricité et de gaz**

### **1. Unbundling / la décroupage**

**= l'obligation légale de séparation du réseau et des ventes dans les entreprises de fourniture d'énergie**

- L'objectif : l'exploitation neutre du réseau**
- L'EnWG (loi relative aux économies d'énergie) prévoit des mesures en matière de comptabilité, d'information, d'organisation et de séparation du droit des sociétés**

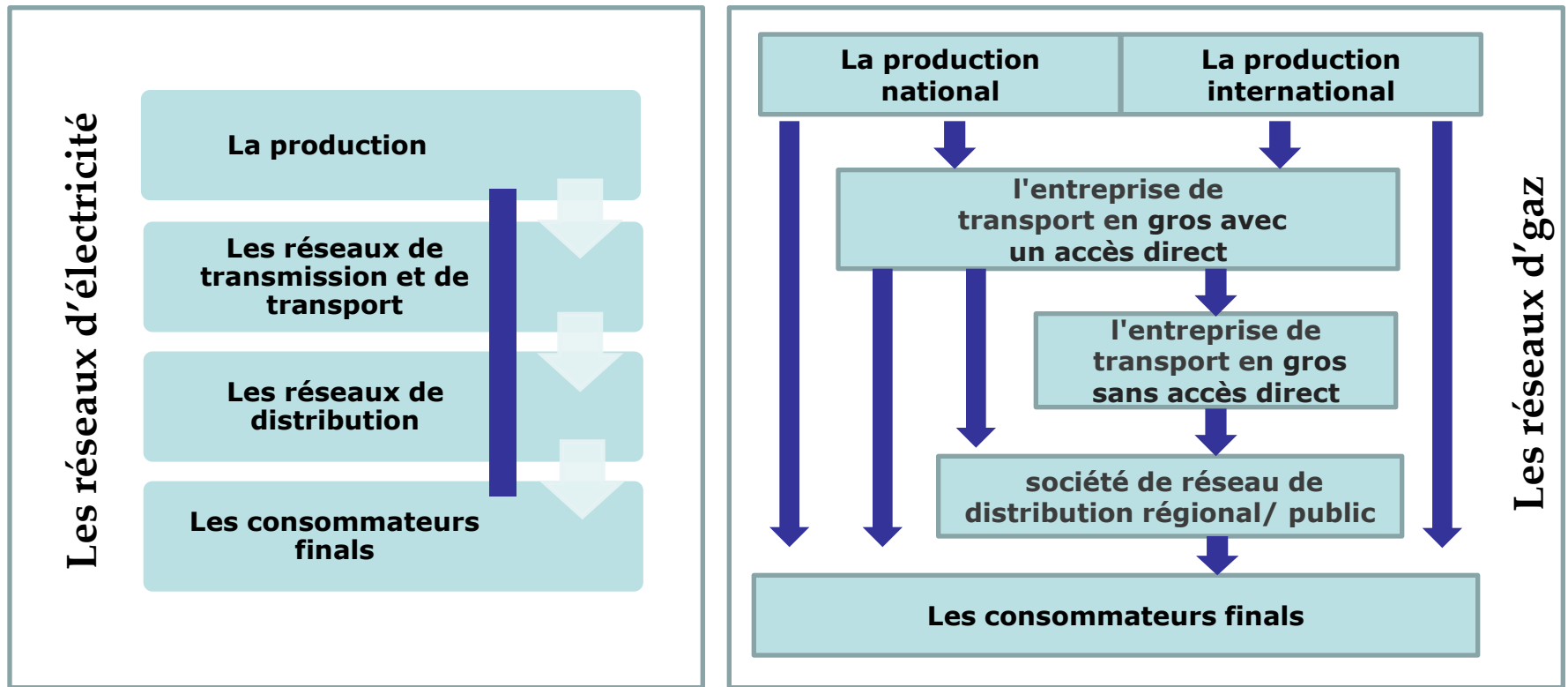
**Si un fournisseur d'énergie est également opérateur de réseau, il est théoriquement possible pour lui de répercuter son énergie à moindre coût, voire gratuitement.**

**Toutefois, cela désavantagerait les entreprises concurrentes. Il peut s'agir, par exemple, d'avantages d'information sur les capacités disponibles ou de modifications des clients.**



## II. La régulation en détail: les réseaux d'électricité et de gaz

### 2. La nécessité de la régulation



→ le monopole réside dans les réseaux (bleu)

## II. La régulation en détail: les réseaux d'électricité et de gaz

### 3. La rémunérations d'utilisation du réseau / la régulation incitative

#### L'objet de la réglementation

##### **le raccordement au réseau**

§ 17 EnWG: l'obligation pour l'opérateur de réseau de connecter tous les producteurs et les consommateurs au réseau

##### **L'accès au réseau**

§ 20 EnWG: tout en chacun a le droit d'accéder au réseau

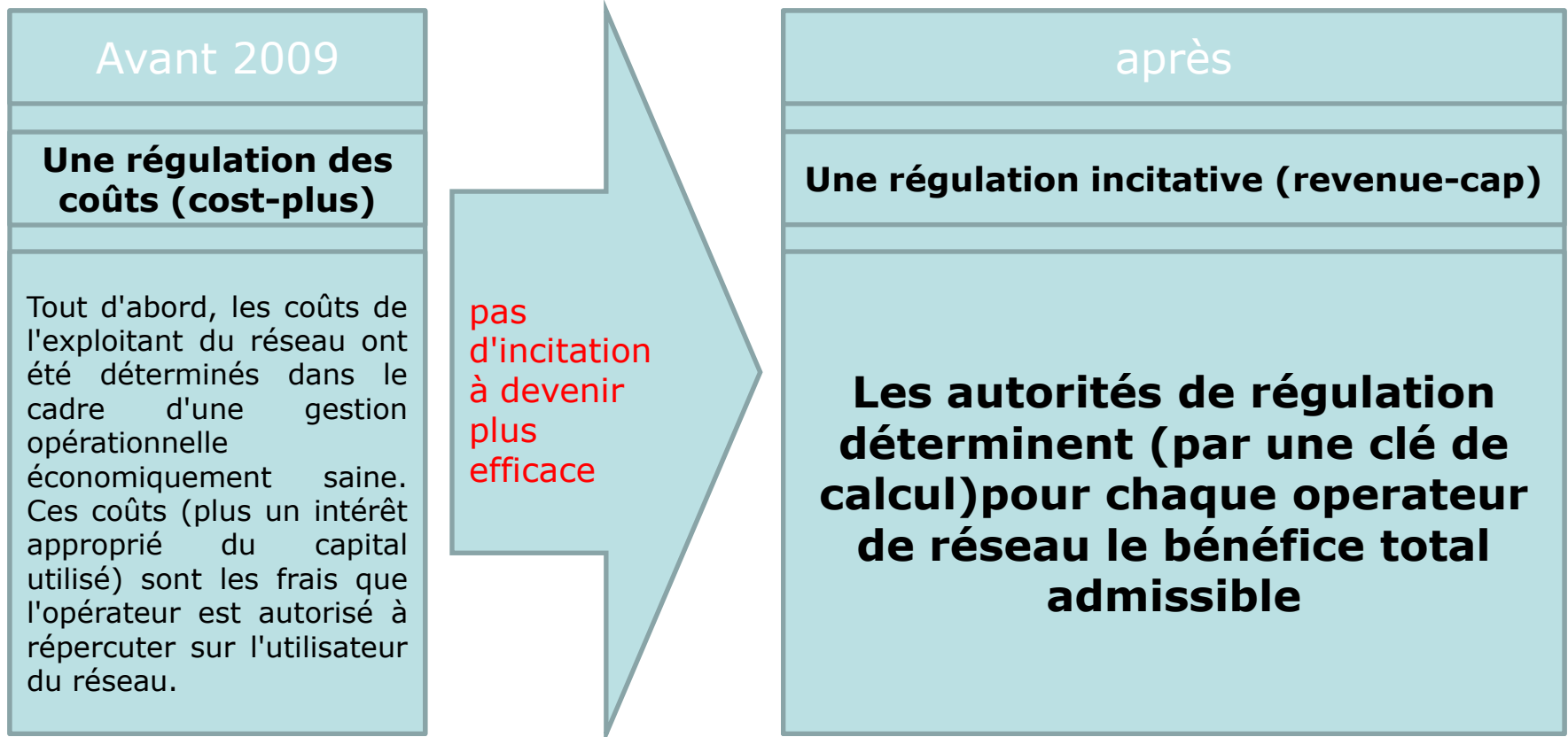
EnWG = loi relative aux économies d'énergie

L'opérateur peut demander une rémunération d'utilisation du réseau qui doit être appropriées, non discriminatoires et transparentes, § 21 EnWG



## II. La régulation en détail: les réseaux d'électricité et de gaz

### 3. La rémunérations d'utilisation du réseau / la régulation incitative



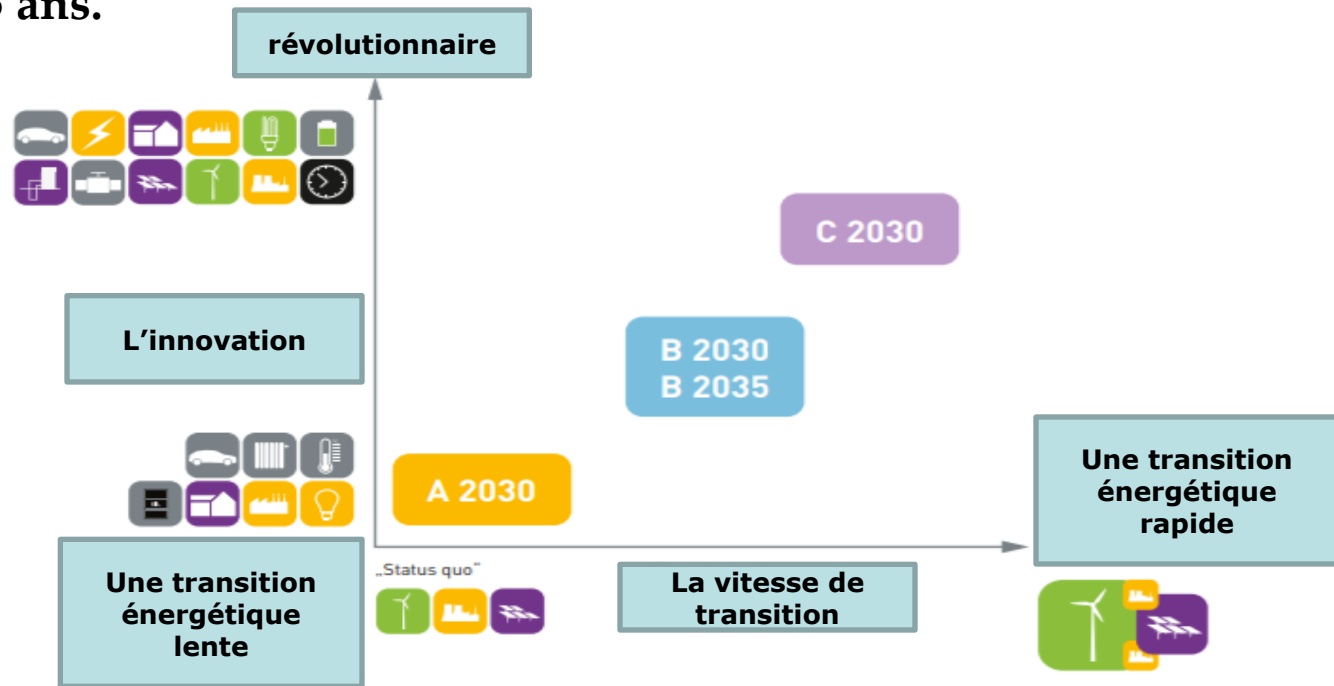
### III. La Planification national des réseaux – Bundesbedarfsplan (un des principaux chantiers des régulateurs)

Les trois étapes vers une planification national des réseaux

1. **Le scénario** devrait montrer l'évolution probable du paysage énergétique allemand dans 10 à 15 ans.

Il y a trois scénarios:

A2030  
B2030/35  
C2030

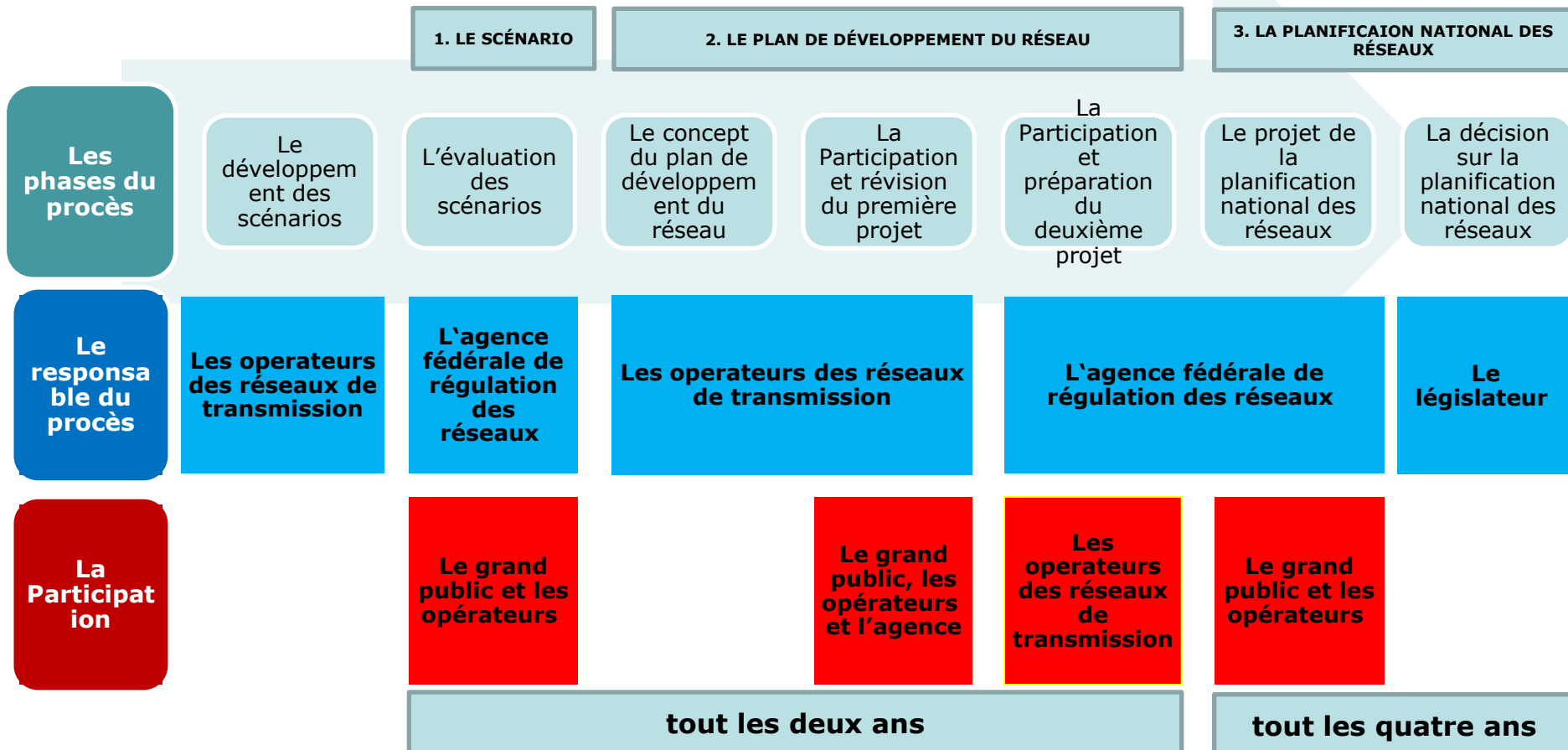


### III. La Planification national des réseaux – Bundesbedarfsplan (un des principaux chantiers des régulateurs)

Les trois étapes vers une planification national des réseaux

2. Avec les **plans de développement du réseau**, les opérateurs des réseau calculent ce qu'ils considèrent comme les besoins d'expansion nécessaires pour un réseau énergétique sûr sur une période de 10 à 15 ans. Le scénario sert de base.
3. Dans **la planification national des réseaux**, le législateur précise les mesures d'expansion nécessaires pour l'industrie de l'énergie dans les années à venir.

### III. La Planification national des réseaux – Bundesbedarfsplan (un des principaux chantiers des régulateurs)





Merci pour votre attention!